

UNE EXPÉRIENCE INOUBLIABLE EN LAPONIE



NORDIC
Les appartements de la Scandinavie

MN VACANCES
LES VACANCES C'EST LA SANTÉ



07/03 - 11/03/2024

Complet ~~19/03 - 23/03/2024~~



5 jours, 4 nuits

Nous vous emmenons pour 5 jours dans le Grand Nord, en Laponie suédoise, pour un voyage exclusif. Vous profiterez de la beauté hivernale et vivrez une expérience unique. Découvrir l'aurore boréale, ou s'aventurer dans les paysages enneigés à bord de votre traîneau tiré par des huskys ou en scooter des neiges, voilà le programme que nous vous proposons ! Vous logerez à l'Arctic River Lodge à Tärendö, un logement à taille humaine situé au milieu de la fameuse zone « Aurora » en pleine nature, où les repas délicieux feront aussi partie intégrante de votre voyage !



À quoi s'attendre ?

- Petit groupe mixte de 12 personnes pour les activités
- Vols directs aéroport de Bruxelles - Kittilä
- Séjour agréable à l'Arctic River lodge (à 67° nord) en pension complète
- Délicieuse cuisine scandinave
- Excursion d'une demi-journée avec des huskies
- Excursion d'une demi-journée en motoneige
- Accompagnement professionnel par des guides privés parlant anglais et français
- Personne de contact francophone au lodge



Prix par personne :



07/03 - 11/03/2024

Membres: € 1.690 p.p.

Singles: € 1.910

Non-membres : € 1.790 p.p.

Singles : € 2.010

Enfants membre (4-14j) : € 1.450

Enfants non-membre : € 1.550

Ce voyage convient aux enfants à partir de 4 ans

Compris :

- Vol direct depuis Bruxelles-Zaventem, 20kg de bagages
- Taxes d'aéroport et supplément fuel
- Les transferts locaux sur place
- 4 nuits en chambre double (chambres standards 13m²)
- Nettoyage ponctuel de votre chambre
- Les repas, à partir du dîner (1er jour) jusqu'au petit-déjeuner du dernier jour sous forme de buffet petit-déjeuner, lunch chaud et dîners 2 services
- Café, thé, eau & jus de baies à disposition après les activités
- Vêtements chauds de la marque Bergans (veste en duvet, pantalon de ski, bottes d'hiver, bonnet et casque)
- Activités comme indiquées dans le programme : sortie raquettes de neige "aurore boréale", demi-journée husky (20 km en conduite partagée), demi-journée en scooter de neige (2h30 en conduite partagée, permis de conduire obligatoire), nourrissage des rennes en scooter (3h en conduite partagée)
- Encadrement professionnel par groupe de 12 personnes
- Utilisation gratuite du sauna de l'hôtel (pendant les heures d'ouverture)
- Utilisation libre de matériel de ski de fond, de raquettes de neige, de petits traîneaux,....

Non-compris :

- Obligatoire : Assurance locale scooter de neige et matériel (350 SEK/par personne - la franchise s'élève à 12 000 SEK en cas de dommages)
- Boissons (vins, bières, sodas, etc. – tout ce qui n'est pas repris sous 'compris')
- Activités optionnelles "temps libre" ou upgrade chambre (voir informations pratiques)
- Assurance annulation et/ou assistance (à confirmer sur votre bulletin d'inscription)

Programme :

L'ordre des excursions n'est pas fixe et peut être modifié. L'horaire de la journée est affiché à la réception. L'Arctic River Lodge vous propose une combinaison d'activités intenses et une cuisine pure scandinave, tout cela dans un cadre enchanteur. Tous les jours, les chefs Lowie et Audrey vous préparent un dîner deux services avec des spécialités locales telles que le renne, l'élan, la truite, ... A midi, vous reprendrez des forces grâce à un lunch chaud. Les amateurs de vin pourront savourer une sélection étendue de vins du monde.



JOUR 1

Bruxelles-Zaventem - Kittilä - Arctic River Lodge

Vol vers Kittila, transfert en bus d'environ 2 h (nous passons de l'heure finlandaise à l'heure suédoise).

Pendant le transfert de Kittilä au Lodge, vous visiterez le Lainio Snow Village. Une soupe chaude est prévu.

17 h 30: arrivée au lodge et check-in.

Essayage des vêtements chauds de la marque Bergans : veste en duvet, pantalon de ski, bottes d'hiver, bonnet et casque pour certaines activités. Vous pouvez utiliser les vêtements tout au long de votre séjour.

18 h - 21 h : dîner avec spécialités locales. Après le dîner, le bar Woodland sera ouvert.



Ce qui rend ce lodge unique, c'est le fait que toutes les pièces soient accessibles via les différentes ailes du bâtiment, sans devoir sortir: vous pouvez très bien ranger vos vêtements thermiques dans votre casier à vêtements, puis profiter du bar lounge avec sa terrasse - idéale pour observer l'aurore boréale – pour ensuite accéder au wellness! Les repas sont servis au restaurant avec feu ouvert.

JOUR 2 : balade en scooter de neige

8 h – 10 h : buffet petit-déjeuner

10 h: la journée commence par un matinée libre. Vous avez la possibilité de faire du ski de fond ou une promenade en raquettes de neige. Possibilité également de faire une balade en trottinette des neiges. Demandez à l'accueil pour la disponibilité du matériel.

12 h : lunch au lodge.

13 h : début de l'activité : vous partez pour une demi-journée en scooter de neige (2h30, 2 pers/scooter). Vous conduirez en alternance, pour que chacun ait l'occasion de conduire et de faire des photos. Balade splendide dans la nature sauvage, sur de grands lacs gelés et à travers les forêts enneigées. Le permis de conduire B est nécessaire pour conduire le scooter.

16 h : retour de l'activité et possibilité d'utiliser le sauna de l'hôtel.

18 h – 20 h : dîner avec spécialités locales.





JOUR 3 : les chiens de traîneau

8 h – 10 h : buffet petit-déjeuner

10 h : début de l'activité: balade avec un attelage de 4 à 6 huskys. Nous prévoyons une balade d'une demi-journée d'environ 20 kilomètres. Le lodge dispose de son propre chenil d'huskys, qui compte 80 chiens. Vous le visiterez, ensuite on vous donnera les instructions nécessaires et vous partirez pour un trajet merveilleux. Vous conduirez le traîneau en alternance: quelqu'un conduit, l'autre s'installe dans le traîneau. Chacun aura l'occasion de conduire le traîneau et de faire des photos.

Après l'activité, retour au lodge pour un lunch délicieux composé de produits locaux.

13 h – 15 h : temps libre à compléter par une activité au choix. Les raquettes de neige sont à disposition gratuitement et vous pourrez, avec de bons conseils, découvrir les environs du lodge à votre guise. Vous préférez être encadré pour une activité ? Avec un guide qui vous apprend à pêcher ? Tout est possible, rien n'est obligatoire ! Voir informations pratiques pour les activités encadrées avec supplément.

16 h - 18 h : vous avez le temps d'utiliser le sauna de l'hôtel ou de vous relaxer autour d'un verre au bar de l'hôtel.

18 h - 20 h : dîner avec spécialités locales. Après le dîner, le bar Woodland sera ouvert.



JOUR 4 : en scooter de neige à la rencontre des rennes

8 h – 10 h : buffet petit-déjeuner

10 h : après le petit-déjeuner départ en scooter de neige (3h, 2 personnes/scooter). Le guide vous emmènera à la rencontre des rennes. Ici, il est possible de nourrir les rennes soi-même.

13 h : après le lunch, après-midi de libre à compléter par une activité au choix.

18 h – 20 h : dîner avec spécialités locales.

21 h – 23 h : départ de notre expédition ... à la recherche de l'aurore boréale. En raquettes des neiges, nous nous enfonçons dans la nature à la recherche de l'endroit parfait qui nous permettra peut-être d'observer une aurore boréale. Une soirée que vous n'êtes pas prêt d'oublier !



JOUR 5 : retour en Belgique

8 h – 10 h : buffet petit-déjeuner

Départ vers l'aéroport après le buffet petit-déjeuner (l'heure de départ exacte sera indiquée à l'accueil du lodge, la veille du départ). Le trajet durera environ 2 h. Les vêtements chauds peuvent être rangés dans les casiers après les activités.

Vol de Kittilä à Bruxelles (3h).



Informations pratiques :

VOLS (*horaires communiqués ultérieurement)

Un bagage en soute de 20 kg et un bagage à main standard sont compris.

07/03/2024 départ de Bruxelles-Zaventem

11/03/2024 départ de Kittilä

SEJOUR

Tärendö est un petit village situé le long d'une des grandes rivières de Laponie, à plus de 100 km au nord du 'cercle arctique', en plein milieu de la fameuse zone d'observation des aurores boréales. C'est ici qu'au cours de l'été 2018 s'est ouvert un petit lodge chaleureux, où la découverte culinaire et les activités sont en équilibre avec la nature. L'Arctic River Lodge dispose de 29 chambres doubles avec sanitaires privés. Il n'y a pas d'ascenseur dans le Lodge, et toutes les chambres sont au premier étage.

FACILITES ARCTIC RIVER LODGE

- Accueil personnalisé.
- Sauna et jacuzzi. Le jacuzzi est à louer pour privatisation et le sauna de l'hôtel accessible pendant les heures d'ouverture.
- Activités au départ du lodge.
- Utilisation libre de matériel de ski de fond, de raquettes de neige, de petits traîneaux.
- Utilisation de vêtements chauds pendant votre séjour: veste en duvet, pantalon de ski, moufles en duvet, bottes, passe-montagne, bonnet, casque.
- Casiers pour ranger vos vêtements chauds – vous ne devez pas les ranger dans votre chambre.
- Bar spacieux – ouvert après les activités et après le dîner.

DOCUMENTS DE VOYAGE

Les citoyens belges doivent être en possession d'une carte d'identité belge ou d'un passeport valide. Les voyageurs qui n'ont pas la nationalité belge ou qui ne sont pas Européens sont priés de contacter leur ambassade.

DESPENSES SUR PLACE

En Finlande (aéroport de Kitilla), vous payerez en euros; en Suède (Arctic River Lodge), vous payerez en couronnes suédoises (SEK). En date du 27 avril 2023, 1 euro valait 11,33 SEK. Les dépenses sur place peuvent être payées au comptant et dans la plupart des endroits, les cartes de crédit (VISA ou Mastercard) sont acceptées.

CLIMAT

Grâce au climat continental et sec, le froid lapon est bien plus facile à supporter que chez nous. Néanmoins, vous devez tenir compte d'une température moyenne de -8°C en mars. Prévoyez des sous vêtements thermiques.

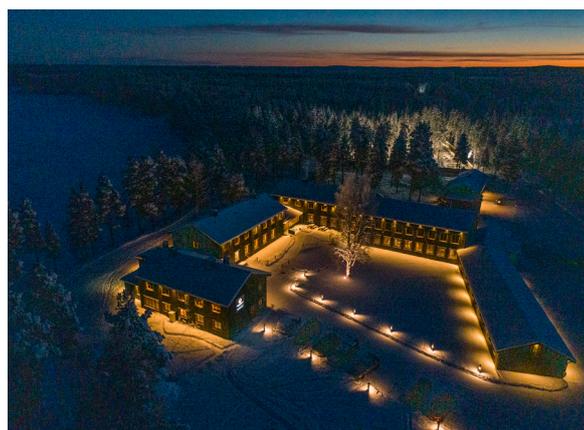
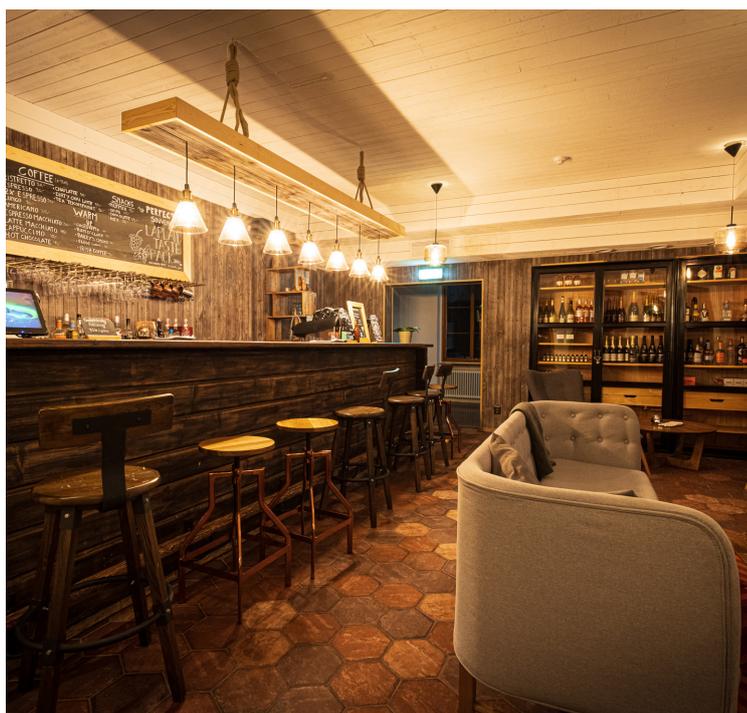
Activités optionnelles (prix par personne)

(Max. 12 pers par activité - à réserver au préalable, en fonction de la disponibilité)

- Upgrade chambre standard plus (17m2) € 42 p.p.
- Aurora boréale "hideaway", 1 nuit € 196 par nuit
- Excursion (soirée, 2h) avec les chiens de traîneaux € 110 p.p.
- Excursion (soirée, 2h) en scooter de neige (dans le traîneau) € 89 p.p.
- Location privée jacuzzi 1 h (max. 5 personnes) € 80
(prix sujets à modification)

INSCRIPTION

Complétez le bulletin d'inscription que vous trouverez à la page suivante et envoyez-le par mail à info@mnvacances.be. Si plusieurs personnes du groupe de voyage sont affiliées à La Mutualité Neutre, veuillez joindre une vignette pour chacune d'entre elles.





MN VACANCES
LES VACANCES C'EST LA SANTÉ

Formulaire d'inscription

A remettre à info@mnvacances.be
ou à MN Vacances - Chaussée de Charleroi 145 - 1060 Bruxelles

Nom + prénom :

Adresse :

Code postal / ville :

Vignette(s) des Mutualités Neutres (1 vignette par affilié)

Gsm :

E-mail :

Laponie du 07/03 au 11/03/2024

Nom + prénom des participants

Date de naissance

Nom + prénom des participants	Date de naissance

- Obligatoire : assurance matériel
- Assurance annulation (6 % sur la somme du voyage)
- Assurance assistance (20 €/pers. pour le séjour)
- All-in (assurance annulation + assistance , 8 % sur la somme du voyage)
- Je ne souhaite pas d'assurance.
- Je voyage seul(e) et voudrais partager ma chambre. Veuillez me mettre en contact avec d'autres personnes qui voyagent seules.

Remarques (allergies, upgrade chambre, activités optionelles,...):

.....
.....

Signature*:

*En apposant sa signature, le client s'engage pour une réservation définitive et accepte les conditions générales de MN Vacances. Les données de nos clients sont traitées afin de pouvoir exécuter le contrat, pour permettre une communication aisée entre les parties du contrat et afin de permettre à MN Vacances de fournir un service optimal. Avec votre autorisation, vos données seront également traitées à des fins de direct marketing, notamment pour que MN Vacances puisse vous envoyer ses informations les plus récentes au sujet de ses services, ainsi que d'autres services qui pourraient vous intéresser. Vos données peuvent être communiquées à des organisations et/ou entreprises qui agissent au nom de MN Vacances et sous son autorité exclusive, lorsque l'intervention de ces traitants est exigée en vue de l'accomplissement des fins précitées. Vous avez le droit, à tout moment, d'émettre des réserves contre le traitement de vos données en vue de direct marketing.

ASSURANCE ASSISTANCE

Document d'information sur le produit d'assurance

AG

Touring Explore Assurance Voyage



Entreprise d'assurance belge agréée sous le numéro 0079

Ce document d'information a pour but de vous donner un aperçu des principales couvertures et exclusions relatives à cette assurance. Ce document n'est pas personnalisé en fonction de vos besoins spécifiques et les informations qui y sont reprises ne sont pas exhaustives. L'étendue exacte des garanties et les limites d'intervention sont précisées dans les conditions générales du contrat. Pour toutes informations complémentaires concernant l'assurance choisie et vos obligations, veuillez consulter les informations précontractuelles et contractuelles relatives à cette assurance.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

Touring Explore Assurance Voyage est un contrat d'assurance temporaire par lequel l'assureur s'engage quand l'assuré, à la suite de certains événements, a besoin d'assistance lors d'un séjour à l'étranger. Les options suivantes sont disponibles: Assistance Dépannage Véhicule, Assurance Annulation et Assurance Compensation de voyage & Assurance Bagages.



Qu'est-ce qui est assuré ?

Touring Explore Assurance Voyage intervient notamment pour :

- ✓ Le remboursement illimité des frais médicaux et de rapatriement en cas d'hospitalisation à l'étranger ;
- ✓ Le remboursement limité des frais médicaux, chirurgicaux et hospitaliers en cas d'hospitalisation ou soins ambulatoires en Belgique ;
- ✓ La prise en charge des frais liés au retour anticipé en Belgique en cas d'hospitalisation ou décès d'un membre de la famille en Belgique ou en cas de sinistre grave au domicile ;
- ✓ L'envoi de médicaments, prothèses ou lunettes qui ne sont pas disponibles à l'étranger ;
- ✓ Le remboursement des frais de recherche et de sauvetage à concurrence de maximum € 5.000.

Option Assistance Dépannage Véhicule intervient notamment pour :

- Le dépannage sur place 24h/7 du véhicule assuré qui est immobilisé à la suite d'un incident (panne, accident, vol, vandalisme, ...) ou le remorquage vers le garage ;
- Le rapatriement du véhicule assuré vers la Belgique ;
- La mise à disposition de l'assuré d'un véhicule de remplacement.

Option Assurance Annulation intervient notamment pour :

- Le remboursement des frais contractuellement dus par l'assuré en cas de modification ou d'annulation du contrat de voyage en raison d'un événement assuré.

Option Assurance Compensation de voyage & Bagages intervient notamment pour :

- La compensation en cas d'interruption du voyage avant le terme prévu en raison d'un événement assuré ;
- Le remboursement des objets assurés en cas de vol, destruction ou perte pendant l'acheminement par une société de transport aérien.



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

Exclusions communes à toutes les garanties

- ✗ Tout événement connu lors de la souscription et/ou le départ à l'étranger ;
- ✗ Tout sinistre survenu en dehors de la période d'assurance.

Exclusions concernant Touring Explore Assurance Voyage

- ✗ Les hospitalisations ou opérations à l'étranger prévues avant le départ ;
- ✗ Les traitements non reconnus par l'I.N.A.M.I.

Exclusions concernant l'option Assistance Dépannage Véhicule

- Les véhicules servant au transport rémunéré de personnes ;
- Les amendes de quelque nature que ce soit.

Exclusions concernant l'option Assurance Annulation

- Les voyages ou vacances réservés directement de particulier à particulier ;
- Les voyages professionnels.

Exclusions concernant l'option Assurance Compensation de voyage & Bagages

- Compensation de voyage : Les voyages professionnels.
- Bagages : Les pièces de monnaie, billets de banque, les ordinateurs, logiciels et accessoires.



Y a-t-il des restrictions à la couverture ?

Restrictions à la couverture communes à toutes les garanties

- ! Toutes les prestations non sollicitées au moment des faits ainsi que celles refusées par l'assuré ou organisées sans l'accord de l'assureur ne donnent pas droit à posteriori à un remboursement ou à une indemnité ;
- ! La couverture est limitée aux déplacements à l'étranger de maximum 3 mois consécutifs.

Restrictions à la couverture Touring Explore Assurance Voyage

- ! Pour l'intervention en cas de frais médicaux en Belgique liée à un incident médical à l'étranger, un maximum de € 6.000 de frais médicaux, chirurgicaux et hospitaliers sont pris en charge par assuré ;
- ! Les coûts des soins dentaires urgents à la suite d'un accident ou d'une crise aiguë sont couverts jusqu'à concurrence de € 250 par assuré.

Restriction à la couverture de l'option Assistance Dépannage Véhicule

- La mise à disposition d'un véhicule de remplacement à l'étranger est limitée à maximum 5 jours par année d'assurance.

Restrictions à la couverture des options Assurance Annulation

- Les montants assurables sont au maximum de € 2.500 par personne assurée et plafonnés à € 12.500 par voyage.

Restrictions à la couverture de l'option Assurance Compensation de voyages & Bagages

- Compensation de voyage : Les montants assurables sont au maximum de € 2.500 par personne assurée et plafonnés à € 12.500 par voyage.
- Bagages : Le montant assurable est au maximum de € 1.500 par assuré.

Où suis-je couvert(e) ?

- ✓ Pour **Touring Explore Assurance Voyage**: Selon la destination choisie (un/des pays en Europe ou dans le monde), telle qu'indiquée dans les conditions particulières du contrat, l'assuré bénéficie des garanties choisies dans les pays suivants:
Europe : union européenne ainsi que Andorre, Bosnie-Herzégovine, Islande, Kosovo, Liechtenstein, Monténégro, Macédoine, Moldavie, Monaco, Norvège, Saint-Marin, Serbie, Vatican, Royaume-Uni, Belarus, Suisse, à l'exception de la Belgique.
Monde : le monde entier, à l'exception de la Belgique.

Pour l'**option Assistance Dépannage Véhicule** : dans les pays de l'Union Européenne ainsi que Andorre, Bosnie-Herzégovine, Islande, Kosovo, Liechtenstein, Monténégro, Macédoine, Moldavie, Monaco, Norvège, Saint-Marin, Serbie, Vatican, Royaume-Uni, Belarus, Suisse, excepté en Belgique sauf le premier jour et le dernier jour du voyage mentionnés dans les conditions particulières.

L'option Assistance Dépannage Véhicule ne s'applique pas aux Iles Canaries, à Madère, aux enclaves espagnoles Ceuta et Melilla sur le territoire africain et sur le territoire français en dehors de la France Métropolitaine.

Pour l'**option Assurance Annulation** : dans le monde entier.

Pour l'**option Assurance Compensation de voyage & Bagages** : dans le monde entier, à l'exception du domicile de l'assuré pour la garantie Bagages.

Quelles sont mes obligations ?

- Lors de la conclusion du contrat, vous devez nous informer de manière complète et exacte sur le risque à assurer.
- En cas de modification apportée en cours de contrat (p.e. changement de composition de famille), vous devez nous le déclarer.
- Vous devez prendre toutes les précautions d'usage pour éviter la survenance d'un sinistre.
- Vous devez déclarer un sinistre et ses circonstances dès que possible. Vous devez également prendre toutes les mesures raisonnables pour limiter les conséquences du sinistre.

Quand et comment effectuer les paiements ?

La prime doit être payée lors de la souscription du contrat, après réception de l'invitation à payer.

Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

Les garanties du contrat prennent effet à la date fixée aux conditions particulières, à condition que la prime ait été payée et sous réserve des délais d'attente spécifiques prévus par les conditions générales. Les garanties prennent fin à la date fixée aux conditions particulières.

Comment puis-je résilier le contrat ?

Le contrat prend fin de plein droit à son échéance sans notification nécessaire du preneur d'assurance.

ASSURANCE ANNULATION

Document d'information sur le produit d'assurance

AG

Entreprise d'assurance belge agréée sous le numéro 0079

Touring No Stop Tempo



Ce document d'information a pour but de vous donner un aperçu des principales couvertures et exclusions relatives à cette assurance. Ce document n'est pas personnalisé en fonction de vos besoins spécifiques et les informations qui y sont reprises ne sont pas exhaustives. L'étendue exacte des garanties et les limites d'intervention sont précisées dans les conditions générales du contrat. Pour toutes informations complémentaires concernant l'assurance choisie et vos obligations, veuillez consulter les informations précontractuelles et contractuelles relatives à cette assurance.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

Touring No Stop Tempo est un contrat d'assurance temporaire qui permet à l'assuré d'obtenir une indemnité lorsqu'il ne peut pas participer à un voyage qu'il a acheté. Cette assurance annulation couvre la partie qui n'est pas remboursée à l'assuré ou les frais supplémentaires qu'il doit faire pour modifier son voyage avant le départ. Cette assurance couvre un seul voyage. Le contrat peut être souscrit en formule individuelle ou en formule groupe. Les couvertures Compensation voyage et Bagages sont incluses d'office dans la garantie de base.



Qu'est-ce qui est assuré ?

Touring No Stop Tempo intervient notamment pour :

- ✓ Le remboursement des frais contractuellement dus par l'assuré en cas de modification ou d'annulation du contrat de voyage en raison d'un événement assuré ;
- ✓ La compensation en cas d'interruption du voyage avant le terme prévu en raison d'un événement assuré ;
- ✓ Le vol, la destruction ou la perte des bagages de l'assuré pendant l'acheminement par une société de transport aérien.

Les garanties Annulation et Compensation voyage sont valables entre autres en cas de :

- ✓ Décès et la maladie de l'assuré ou d'un membre de sa famille jusqu'au second degré ;
- ✓ Dommages matériels importants au domicile subis par l'assuré ;
- ✓ Licenciement de l'assuré ;
- ✓ Conclusion par l'assuré d'un contrat de travail ;
- ✓ Examen de passage ou de deuxième session d'un étudiant assuré ;
- ✓ Suppression des congés d'un assuré par l'employeur, déjà accordés ;
- ✓ Vol ou d'immobilisation totale du véhicule privé de l'assuré ;
- ✓ Annulation par le compagnon de voyage ;
- ✓ Refus de délivrance de visa, ...



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

Exclusions communes à toutes les garanties

- ✗ Tout événement connu lors de la souscription du contrat ;
- ✗ Tout sinistre survenu en dehors de la période d'assurance.

Exclusions pour les garanties Annulation et Compensation voyage

- ✗ Les voyages ou vacances réservés directement de particulier à particulier ;
- ✗ Les voyages professionnels.

Exclusions pour la garantie Bagages

- ✗ Les pièces de monnaie, billets de banque, chèques ;
- ✗ Les ordinateurs, logiciels et accessoires.



Y a-t-il des restrictions à la couverture ?

Restrictions à la couverture communes à toutes les garanties

- ! Toutes les prestations non sollicitées au moment des faits ainsi que celles refusées par l'assuré ou organisées sans l'accord de l'assisteuse ne donnent pas droit à posteriori à un remboursement ou à une indemnité.

Restrictions spécifiques pour les garanties Annulation et Compensation voyage

- ! Les montants assurables sont au maximum de € 1.000 par personne assurée et plafonnés à € 3.500 par voyage ;
- ! Les séjours en Belgique de moins de 3 nuitées consécutives sauf si le montant du séjour est supérieur à € 500.

Restriction spécifique pour la garantie Bagages

- ! Le montant assurable est au maximum de € 1.000 par assuré.

Où suis-je couvert(e) ?

- ✓ Pour les garanties **Annulation et Compensation voyage** : dans le monde entier.
- ✓ Pour la garantie **Bagages** : dans le monde entier, à l'exception du domicile de l'assuré.

Quelles sont mes obligations ?

- Lors de la conclusion du contrat, vous devez nous informer de manière complète et exacte sur le risque à assurer.
- En cas de modification apportée en cours de contrat (p.e. changement de composition de famille), vous devez nous le déclarer.
- Vous devez prendre toutes les précautions d'usage pour éviter la survenance d'un sinistre.
- Vous devez déclarer un sinistre et ses circonstances dès que possible. Vous devez également prendre toutes les mesures raisonnables pour limiter les conséquences du sinistre.

Quand et comment effectuer les paiements ?

La prime doit être payée lors de la souscription du contrat, après réception de l'invitation à payer.

Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

Les garanties du contrat prennent effet à la date fixée aux conditions particulières, à condition que la prime ait été payée et sous réserve des délais d'attente spécifiques prévus par les conditions générales. Les garanties prennent fin à la date fixée aux conditions particulières.

Comment puis-je résilier le contrat ?

Le contrat prend fin de plein droit à son échéance sans notification nécessaire du preneur d'assurance.